

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 18 novembre 2022

**CP2022_11_22
id. 6636**

Le 18 novembre 2022, les membres de la commission permanente légalement convoqués se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président du Conseil départemental.

*Nombre de membres de la commission permanente : 19
Quorum : 10*

Sont présents :

M. ALBUGUES, M. BELLOC, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, M. CROS, M. DESCAZEAX, M. GONZALEZ, Mme HEULLAND, Mme LE CORRE, M. LOPEZ, Mme SINOPOLI, M. VAISSIERES, M. WEILL

Sont représentés :

M. DEPRINCE (pouvoir à M. GONZALEZ), Mme MAURIEGE (pouvoir à M. BESIERS), Mme SARDEING (pouvoir à Mme BOURDONCLE)

Sont absents :

M. BEQ, Mme NEGRE

Le quorum légal est atteint, la commission permanente a délibéré.

DÉLIBÉRATION

**RECENSEMENT DE LA LONGUEUR DE LA VOIRIE
DÉPARTEMENTALE**

La répartition de la dotation globale de fonctionnement des Communes et des Départements est liée au recensement des données physiques et financières des collectivités.

Le calcul de cette dotation est effectué à partir de plusieurs critères, parmi lesquels figure celui de la longueur de la voirie départementale.

Ainsi, la numérisation du patrimoine routier départemental et son intégration dans une base de données fiabilisée a donné lieu à une modification de la longueur de la voirie départementale.

La longueur totale est, désormais, de 2 565 005 mètres, dont 25 454 mètres en zone montagne concernant les communes de Féneyrols (11 218 mètres) et Laguépie (14 236 mètres).

L'ensemble des longueurs de chaque route départementale est synthétisé dans le tableau joint en annexe.

DÉCISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 29 juillet 2021 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve, au titre du recensement de la voirie départementale, les longueurs exprimées en mètres linéaires, de l'ensemble des routes départementales de Tarn-et-Garonne, soit un total de 2 565 005 mètres selon le détail figurant en annexe.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Michel WEILL